

En 1942, et même avant, mais surtout en 1942, après la défaite du chef du parti conservateur dans York-Sud par la C.C.F., et après divers autres revers, une nombreuse députation parmi le parti C.C.F. fut élue à l'assemblée législative d'Ontario. Les autres partis et les journaux ont alors commencé d'étudier les moyens de tenir la C.C.F. à l'écart du Parlement et des assemblées législatives.

M. FERGUSON: Dans l'intérêt du pays.

M. MacINNIS: La *Gazette* de Montréal publiait, le 23 décembre 1942, un article de fond dont voici un extrait:

Le *Free Press* de Winnipeg, dans un article de fond savant et instructif que nous reproduisons sur cette page, démontre encore une fois l'avantage d'une réforme électorale qui assurerait à tous les partis une représentation équitable.

L'argument prend cette fois un autre aspect et prétend que le maintien de la méthode actuelle du vote unique jouera probablement en faveur des socialistes aux prochaines élections générales.

Voilà les nobles sentiments et l'esprit civique qui inspirent nos amis de la *Gazette*, et le niveau ordinaire auquel ils s'élèvent pour traiter des questions d'intérêt public. Plusieurs journaux ont abordé le même point. J'ai trouvé étrange ce soir l'attitude de l'honorable député de Lake-Centre, qui veut non seulement rendre obligatoire l'exercice du droit de suffrage mais encore qu'on soit obligé de se prononcer en faveur d'un candidat, même si on n'en veut pas pour représentant. C'est ce que l'honorable député propose. S'il y a quatre candidats sur les rangs, un conservateur, un libéral, un C.C.F. et un communiste,—il en a mentionné trois,—l'honorable député de Lake-Centre peut-être, se verrait obligé de voter pour le candidat communiste avant que son vote compte en faveur de l'un des autres.

Une VOIX: Aucune différence avec les dernières élections.

M. MacINNIS: Telle est toujours la logique de la contrainte. La situation doit être désespérée, pour que l'honorable député de Lake-Centre se trouble au point de préconiser une telle contrainte en matière d'élections.

M. KNOWLES: C'est tout comme inviter les tories à voter en faveur du parti libéral.

M. MacINNIS: Peu importe pour qui l'on vote. Un membre de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, de retour de la province de Québec récemment, a fait part aux habitants du Nouveau-Brunswick de ses impressions sur les partis de Québec. Il avait eu, disait-il, beaucoup de difficulté à déterminer si Duplessis était conservateur ou

libéral. Je comprends son embarras. Personne ici ne pourrait établir de distinction, si les honorables députés ne siègeraient pas à des côtés opposés à la Chambre. De fait, un conservateur pourrait passer au parti libéral ou un libéral, au parti conservateur, sans sacrifier un seul principe ni abandonner un seul article de son programme.

Une VOIX: Votre parti est rempli de communistes.

M. MacINNIS: N'oubliez pas que la C.C.F. est le seul parti qui ait déclaré publiquement qu'elle ne voulait pas de l'appui du parti communiste quand ce dernier lui a offert son aide. Je vois le ministre du Travail en face de moi, qui rit avec bonhomie comme d'habitude. Quand les communistes l'ont appuyé dans Welland en 1942, il ne les a certes pas dénoncés.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: A l'ordre! Je prie les honorables députés de faire porter leurs observations sur l'article à l'étude au lieu d'entamer une discussion de caractère politique.

L'hon. M. MITCHELL: Je demande à m'expliquer sur un fait personnel. L'honorable député a cherché à induire le comité en erreur. Le parti communiste avait un candidat qui me faisait la lutte aux dernières élections. L'honorable député a participé aux récentes élections provinciales; or, aucun membre de sa clique n'a dénoncé les communistes.

M. MacINNIS: De fait, j'ai pris la parole lors des récentes élections à Welland, et j'ai dit sur le compte des communistes tout ce qui peut s'imprimer. Mon honorable collègue dit qu'un communiste lui faisait la lutte lors des dernières élections. Les communistes avaient sûrement un candidat en lice; mais je parlais des élections de 1942, alors qu'ils l'appuyaient fortement. Je n'en dirai pas davantage, à moins que mes honorables collègues ne fassent mention des communistes. Il me faudra alors leur raconter toute l'affaire. Je le ferai à contre-cœur, mais je serais contraint d'agir ainsi.

Le vote unique transférable n'assure pas que la majorité des électeurs soient représentés au Parlement ou à l'assemblée législative. J'ai constaté que mes honorables collègues n'ont pas parlé de ce qui est arrivé au Manitoba lors des élections de 1945. Sur un total de 131,603 votes populaires, le parti de la coalition libérale-progressiste a recueilli 36 p. 100 des suffrages et élu 23 députés à l'assemblée législative, soit 51 p. 100. L'opposition réunie a recueilli 64 p. 100 des votes et élu 22 députés, soit 49 p. 100 des membres.